



N°2014

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le **23 AVR. 2026**

ID : 056-215600263-20260423-A2014-AR

## **ARRETE DU MAIRE NOMMANT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BUBRY**

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du Maire adressé aux associations et personnes concernées le 01 avril 2026 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis suffisamment de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Arrête :

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Bubry :

- Mme Marie-Antoinette LE GAL, représentant l'UDAF du Morbihan
- Mme Jacqueline LE STUNFF, représentant la MSA des Portes de Bretagne
- Mme Catherine BARRIERE, représentant le Secours catholique du Morbihan
- M. Marcel LE STUNFF, représentant les Restos du Cœur du Morbihan
- M. Bruno LE MEUR, ayant œuvré pendant de nombreuses années dans le secteur du handicap en qualité de moniteur-éducateur
- Mme Gwenaél LE FLOCH, assistante sociale auprès de l'Association hospitalière de Bretagne

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché en mairie ou publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

**Bubry, le 23 avril 2026**

**Le Maire,**

**Roger THOMAZO**

